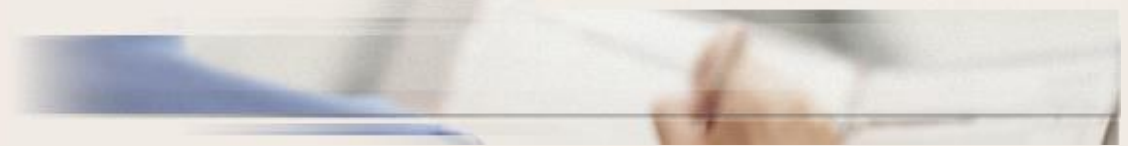




LE SYSTÈME ESPAGNOL D'INSPECTION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Madrid, novembre 2011



Le système espagnol d'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale

Systeme général de l'inspection

Loi 42/1997 du 14 novembre régulatrice de l'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale. (Art. 1)

1. Le système d'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale recouvre l'ensemble des principes légaux, réglementations, organes, fonctionnaires et moyens matériels qui contribuent au respect de la législation du travail ; de la prévention des risques professionnels ; de la Sécurité Sociale et de la protection sociale ; du placement, de l'emploi et de la protection des chômeurs ; des coopératives ; de la migration et du travail des étrangers, et de toute autre matière relevant de sa compétence.

2. L'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale est un service public chargé du contrôle du respect des réglementations d'ordre social et d'exiger les responsabilités pertinentes, ainsi que d'assurer des activités de conseil et, le cas échéant, d'arbitrage, de médiation et de conciliation dans les dites matières. Ces activités seront menées en conformité avec les principes de l'État social et démocratique de Droit consacrés par la Constitution espagnole et avec les conventions 81 et 129 de l'Organisation Internationale du Travail.



Le système espagnol d'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale

Relations professionnelles

- ❖ Conditions individuelles du travail : horaires, salaire, périodes de repos, modifications des conditions de travail.
- ❖ Emploi : forme des contrats, primes et bonifications.
- ❖ Migrations : travail des étrangers.
- ❖ Formation et catégories professionnelles.
- ❖ Entreprises de Travail Temporaire.
- ❖ Interruptions et licenciements collectifs.
- ❖ Droits de négociation collective.
- ❖ Politiques globales de lutte contre la discrimination.



Le système espagnol d'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale

Sécurité Sociale

- ❖ Obligations formelles : inscription, radiation et modification des données.
- ❖ Cotisations.
- ❖ Contrôle des bonifications et subventions.



Le système espagnol d'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale

Sécurité et Santé au Travail

- ❖ Réglementation en matière de Sécurité et Santé au Travail.
- ❖ Services de prévention internes et externes.
- ❖ Contrôles préventifs.
- ❖ Enquêtes et rapports sur les accidents et maladies graves et très graves.



Le système espagnol d'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale

Principales fonctions et compétences

- ❖ Information.
- ❖ Conseil et médiation.
- ❖ Avertissement.
- ❖ Mise en demeure.
- ❖ Sanction.
- ❖ Paralysie immédiate des travaux ou activités pour non respect de la réglementation en matière de risques professionnels, en cas de risque grave et imminent pour la sécurité et la santé des travailleurs.
- ❖ Renvoi au Parquet.



MERCI BEAUCOUP DE
VOTRE ATTENTION